



MAIRIE
DE
VALLÉNAVY
18190

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 16 JUILLET 2026

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Romane DEPARDAY, Marina DUPUY, Nadia MARDON, Nalia MICHOUX, Evelyne MILLEREUX, Messieurs, Michel CANTENEUR, Laurent GERMAIN, Cyril JOUNEAU, Julien JOURDAINE, Philippe LEVIEUX, Jean-Michel MARTINAT, Benjamin RONDIER.

Excusés avec pouvoir : Cathy BATISTE pouvoir à Caroline ARTHU et Isabelle MICHARD pouvoir à Marina DUPUY

Secrétaire de séance : Madame Evelyne MILLEREUX.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente.
- Décisions Municipales.
- Avis sur projet photovoltaïque au titre de l'évaluation environnementale – PC 018 270 26 00001
- Fondation du Patrimoine
- Demande de subvention
- Décision modificative
- Informations et questions diverses.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Le secrétariat de séance sera assuré par Madame Evelyne MILLEREUX, adopté à l'unanimité.

Madame la Maire demande si des membres du Conseil Municipal veulent émettre des observations sur le procès-verbal de la séance du mardi 28 avril 2026.

Les membres du conseil n'émettent aucune observation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents.

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES EN DÉLÉGATION PAR LE MAIRE

Décision 2026-13 : Convention de partenariat avec le Tango Bourges Basket pour la saison 2026/2027

Décision 2026-14 : Portant sur le devis de la peinture pour la rénovation des portes et fenêtres de la mairie auprès de la société DÉPROMA à Saint-Amand-Montrond pour un montant de 406.15 € TTC.

Décision 2026-15 : Portant sur le devis de panneau de signalisation et de numérotation habitation par la société KELIAS pour un montant de 1 804.44 € TTC.

Décision 2026-16 : Virement de crédit N°1.

Décision 2026-17 : Virement de crédit n°2

Décision 2026-18 : Portant sur le devis des blocs de béton pont de la brulée par la société « Préfabrication du Berry » pour un montant de 632.33 € TTC.

Décision 2026-19 : Portant sur le devis de réparation de gouttières sur le bâtiment situé 8 avenue Hubert Gaulier de la société E.G.B.C pour un montant de 810.29 € TTC.

Décision 2026-20 : Portant sur le devis de réparation de ventilation mécanique contrôlées (VMC) des vestiaires du stade e Vallenay fourni par l'entreprise TCVN pour un montant de 741.11 € TTC.

Décision 2026-21 : Portant sur le devis de remplacement du chauffe-eau de l'école maternelle par la société CEDEO pour un montant de 841.14 € TTC.

Décision 2026-22 : Portant sur les devis des obligations réglementaires en matière de diagnostics immobiliers de la commune (Bâtiments commerciaux et logements) réalisées par le cabinet d'expertise Saint Amand Montrond (CESAM) pour un montant global 1 610.00 €.

Décision 2026-23 : Délivrance de concession à Monsieur François KABALA dans le cimetière communal de Vallenay pour une durée de 30 ans au prix de 150.00 €.

DÉLIBÉRATIONS

2026- 42 : Etude d'impact environnementale du projet de photovoltaïque – PC 018 270 26 00001

Un permis de construire référencé PC 018 270 26 00001 a été déposé le 12 juin 2026 par la société QAIR FRANCE représentée par Monsieur Laurent BARDOUIL pour la réalisation d'un parc agrivoltaïque composée également de trois postes de transformation, un poste mixte et de deux bâches d'incendie située au bois de la Roche sur les parcelles cadastrées section B numéro 58 et 159 d'une superficie totale de 287 652 m² sur la commune de Vallenay.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier et conformément aux dispositions des articles 1122-1 et R122-7 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet au titre de l'évaluation environnementale.

Etant entendu le rapport de Madame le Maire, et après examen de l'étude environnementale du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol élaborée par la société QAIR FRANCE, les membres du conseil municipal décident par 14 voix Pour et 1 Abstention :

- De donner un avis favorable sur le projet au titre de l'évaluation environnementale
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

Point : Fondation aux patrimoines

Le point est ajourné. En attente de complément d'informations.

2026-43 : Décisions Modificatives n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la commune de Vallenay,

Vu le Compte Financier Unique 2025

Vu la proposition de modification budgétaire du conseil aux décideurs locaux de Saint Amand Montrond

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget primitif de l'exercice 2026,

Section d'investissement - Dépenses

- **Compte 4541101** : Travaux exécutés d'office : + 16 200.00 €

Section d'investissement - Recettes

- Compte 4541201** : Travaux exécutés d'office : + 16 200.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la décision modification présentée ci-dessus.

2026-44 : Demande de subventions

Le Comité départemental Jeunesse au plein air du Cher, association qui militent pour l'accès de tous les jeunes aux vacances et loisirs collectifs sollicite une subvention.

Le groupe de Secours Catastrophe de sapeurs-pompiers humanitaires sollicite une attribution exceptionnelle afin de poursuivre son aide au Venezuela, victime de deux séismes majeurs dans ce pays.

Le Conseil Municipal de la commune de Vallenay décide à l'unanimité de ne pas octroyer de subventions pour l'exercice 2026 aux Comité départemental Jeunesse au plein air du Cher et au groupe de Secours Catastrophe de sapeurs-pompiers humanitaires

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Invitation de la Société Berrichonne de Protection Animale à l'occasion de l'inauguration de son nouveau bâtiment comprenant le bureau, les vestiaires et le réfectoire le samedi 26 septembre 2026 au refuge 955 route de pont-vert 18500 Marmagne.
- La commune de Vallenay a sollicité Cher Ingénierie des Territoires afin de réaliser une expertise technique de l'ouvrage franchissant le Cher, dénommé « Pont de la Brûlée ».
- Madame le Maire présente au Conseil Municipal les conclusions du rapport établi à la suite de la visite technique réalisée le 21 mai 2026.
- Elle précise que la circulation est interdite à tous les véhicules motorisés sur l'ouvrage.
- Selon les conclusions du rapport, l'ouvrage présente un bon état général. Il est principalement destiné à un usage agricole.
- Les charges exercées en rive de chaussée, liées notamment à la largeur importante des convois agricoles, pourraient être à l'origine de tassements constatés sur les rives, entraînant des phénomènes de ravinement.
- Afin de conforter ces hypothèses et de compléter le diagnostic technique, le rapport préconise la réalisation d'investigations géotechniques à l'arrière de chacune des culées de l'ouvrage.
- Le coût estimatif de ces investigations s'élèverait à environ 6 000,00 € TTC.
- Madame le Maire indique également qu'une étude du dossier initial relatif aux travaux réalisés sur cet ouvrage il y a environ dix ans est actuellement en cours, afin de disposer de tous les éléments nécessaires à la compréhension de la situation et à la définition des éventuelles suites à donner.
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit être actualisé à la suite des élections municipales intervenues cette année.
- Une réunion de révision sera prochainement organisée. La date sera communiquée ultérieurement à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.
- Cette actualisation concerne l'ensemble du Conseil Municipal.
- Suite aux travaux de voirie réalisés chemin des Buissons et route de la Croix, Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir sollicité Maître Pidance, commissaire de justice, afin de faire constater la dégradation rapide de l'état des routes concernées.
- Par ailleurs, un avis du Cher Ingénierie des Territoires (CIT) sera sollicité afin de bénéficier d'un appui juridique et technique dans le suivi de ce dossier et de déterminer les suites à donner.
- Le feu d'artifice initialement prévu à l'occasion de la Fête nationale a dû être reporté en raison de la canicule.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci aura finalement lieu le samedi 19 septembre 2026.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Ville à Joie », initiative itinérante d'économie sociale et solidaire, se déplace dans les communes de moins de 1 000 habitants afin d'y proposer des services essentiels, des commerces ainsi que des animations conviviales et festives.
Dans ce cadre, l'association « Ville à Joie » sera présente le mercredi 9 septembre 2026 au terrain de pétanque de Bigny, afin de proposer aux habitants un moment d'échange, de services et d'animations.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'arrêt maladie de Madame Sylvia SPIESSENS, agent affecté à l'agence postale communale, son remplacement a été assuré par Madame Carol ESTIVA.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Charlotte GAUCHER, agent de maîtrise au sein de la commune, a demandé sa mutation auprès de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher.
Cette mutation ayant été acceptée, Madame Charlotte GAUCHER quittera les effectifs de la commune à compter du 1er novembre 2026.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la durée du contrat du service a été modifiée. Celle-ci est désormais fixée à 8 mois au lieu de 10 mois initialement prévu.
- Le nettoyage des vitres des bâtiments communaux a été réalisé par la société Derichebourg.
À la suite de cette intervention, des problèmes de qualité du nettoyage ayant été constatés, une réclamation a été adressée à la société afin qu'elle puisse procéder aux vérifications nécessaires et, le cas échéant, effectuer les reprises qui s'imposent
- Des devis pour l'installation de la climatisation dans les écoles et la mairie sont en cours.
- Monsieur Michel CANTENEUR, délégué titulaire au sein du SMEACL, présente au Conseil Municipal les différents points abordés lors des réunions du syndicat des 22 avril et 24 juin 2026.
Il informe notamment le Conseil Municipal de l'élection de Monsieur Olivier CHARBONNIER à la présidence du SMEACL, ainsi que de la demande d'adhésion de la commune de Parnay au syndicat.
- Madame Evelyne MILLEREUX demande que l'entretien des bas-côtés côté de la forêt, au lieu-dit « Le Ferty », soit réalisé.
Elle souhaite également savoir si la commune peut intervenir auprès des particuliers lorsque leurs jardins ne sont pas entretenus.
Madame le Maire précise qu'aucune obligation générale d'entretien ne s'impose aux propriétaires pour de simples raisons esthétiques. Elle préconise, dans un premier temps, de privilégier le dialogue avec le propriétaire concerné, avant de lui adresser, le cas échéant, un courrier lui demandant de procéder au nettoyage et à l'entretien de sa propriété.
En dernier recours, et conformément à l'article L. 2213-25 du Code général des collectivités territoriales, le propriétaire peut être mis en demeure de procéder au nettoyage et à l'entretien de son terrain lorsque celui-ci présente un risque pour l'environnement, la salubrité ou la sécurité publiques. Cette procédure est strictement encadrée.
- Monsieur Cyril Jouneau remercie l'ensemble des membres de la commission « Communication, Culture et Développement économique » pour leur implication et leur travail dans la réalisation du bulletin municipal ainsi que dans l'élaboration des questionnaires destinés aux habitants, aux associations et aux professionnels de la commune.
Monsieur Cyril Jouneau dresse un bilan provisoire sur le retour des questionnaires et constate que le taux de retour enregistré à ce jour est satisfaisant.
- Monsieur Cyril Jouneau indique que le syndicat Inter-Communal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) a eu lieu le mercredi 8 juillet à Châteauneuf sur Cher pour l'élection du président et de ses adjoints.
Madame Marie-Claire Kaluzny a été élue présidente du SICALA
Monsieur Cyril Buffet 1^{er} vice-président
Madame Meggan PORRAS 2^{ème} vice-président
Monsieur Cyril Jouneau 3^{ème} vice-président.
- Madame Caroline ARTHU, vice-présidente de la commission "Associations", demande si le mode de chauffage actuellement utilisé dans la salle de tennis de table pourrait être remplacé par un système de chauffage moins énergivore et plus efficace.
Madame le Maire indique que cette demande pourra faire l'objet d'une étude afin d'évaluer les solutions techniques envisageables et leur coût.
- Prise de connaissance du rapport de l'office public de l'habitat « Val de Berry » 2025 par le Conseil Municipal.
- La société SMURFIT WESTROCK sollicite l'avis du Conseil Municipal dans le cadre du renouvellement de son autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
Madame le Maire indique avoir pris contact avec la société afin d'obtenir des informations complémentaires sur cette demande. Ce dossier sera présenté au Conseil Municipal, si nécessaire, afin que celui-ci puisse se prononcer dans les conditions requises.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 55 et suit les signatures.

Le Maire,
Marina DUPUY



Le Secrétaire,
Evelyne MILLEREUX

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Evelyn MILLEREUX, is written above the signature line.